

Burundi : La CNIDH exige l'arrêt des arrestations arbitraires

@rib News, 22/05/2016 – Source Xinhua Le président de la Commission Nationale Indépendante des droits de l'Homme (CNIDH), Jean Baptiste Baribonekeza (photo), a exigé dimanche l'arrêt des arrestations arbitraires et des enlèvements opérés sur des gens par les forces de l'ordre sur de simples soupçons de participation aux manifestations ou de connivence avec des groupes armés ou autres agents de la violence politique.

"Toutes les arrestations opérées sur base du seul qualificatif de manifestants doivent cesser sauf si les forces de l'ordre et les autorités judiciaires peuvent rattacher l'arrestation en question avec une infraction au code pénal ou à d'autres lois burundaises commise par la personne arrêtée", a déclaré le président de la CNIDH sur les ondes de la radio nationale burundaise. Il a demandé aux responsables de la sécurité et de la justice de s'assurer que les personnes arrêtées sont détenues dans des conditions humaines et qu'elles ont la possibilité de recevoir des visites des membres de leurs familles, de leurs avocats et de leurs médecins. Jean Baptiste Baribonekeza a également exigé l'arrêt des assassinats et des enlèvements. "Tous les cas d'assassinats et d'enlèvements doivent cesser. Les autorités de la police et de la justice doivent effectuer des enquêtes rigoureuses en vue de faire la lumière sur de pareils cas afin de les faire cesser et d'en prévenir la récurrence", a martelé le président de la CNIDH. Il a déploré l'assassinat de près de 130 personnes dont cinq haut gradés de la police et de l'armée depuis le début de l'année et plusieurs cas de disparitions, de tortures et d'emprisonnements arbitraires. Depuis le 26 avril 2015, l'opposition et une bonne partie de la société civile ont appelé leurs membres à descendre dans les rues pour contester la décision du parti présidentiel d'accorder au Chef de l'Etat burundais la possibilité de briguer un troisième mandat. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est une institution étatique indépendante créée en 2011. Selon la loi portant sa création, aucun organe ne peut lui donner des injonctions et tous les services de l'Etat lui accordent l'assistance dont elle a besoin.